

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
No. : 500-11-057093-193

DATE : Le 4 octobre 2019

SOUS LA PRÉSIDENTE DE Me Julie Bégin
Registraire

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE :

LES SERRES LEFORT INC.

Débitrice/Requérante

et

RAYMOND CHABOT INC.

Syndic

JUGEMENT

LE TRIBUNAL, après avoir pris connaissance de la *Demande de la Débitrice-requérante visant une prolongation du délai pour déposer une proposition à ses créanciers* (la « **Demande** ») présentée par Les Serres Lefort inc. (« **LSL** » ou la « **Requérante** »), de la déclaration assermentée et des pièces déposées à son soutien;

CONSIDÉRANT l'avis d'intention déposé par LSL le 6 septembre 2019 en vertu de l'article 50.4(1) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (la « **LFI** »);

CONSIDÉRANT la notification de la Demande aux créanciers garantis de la Requérante;

CONSIDÉRANT le premier rapport du syndic Raymond Chabot inc. daté du 2 octobre 2019;

CONSIDÉRANT les représentations du procureur de LSL;

CONSIDÉRANT l'articles 50.4(9) de la LFI;

PHS

EN CONSÉQUENCE, LE TRIBUNAL :

1. **ACCUEILLE** la Demande;
2. **PROROGÉ** le délai prescrit en faveur de LSL pour déposer une proposition à ses créanciers jusqu'au 9 novembre 2019;
3. **DÉCLARE** la présente ordonnance exécutoire nonobstant appel;
4. **SANS FRAIS.**

Le 4 octobre 2019



A large, stylized handwritten signature in black ink, written over a horizontal line. The signature appears to be 'M. J. ~'.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
AU DOCUMENT DÉTENU PAR LA COUR
M. Hallé Lou, g.g.c.s
Personne désignée par le greffier